



Règlement 50km Nocturne de Liévin



Article 1 : Date de l'événement

La 36^{ème} édition des 50km Nocturne de Liévin se déroulera les Samedi 28 et Dimanche 29 mars 2020.

Article 2 : Lieu de départ

Les 50km Nocturne de Liévin s'élanceront de l'Hôtel de Ville de Liévin.

Article 3 : Heure de départ

Le départ de la course sera donné à 22h00 le Samedi 28 mars 2020.

Il s'agit d'une épreuve non chronométrée et sans classement final.

Article 4 : Distance

La distance sera de 50km.

Article 5 : Lieu d'arrivée

La ligne d'arrivée se situera à l'Aréna Stade Couvert de Liévin (Chemin des Manufactures 62800 Liévin).

Article 6 : Heure d'arrivée

Les arrivants sont attendus pour dimanche 29 mars 2020 entre 02h00 et 11h00.

Article 7 : Vestiaires et Douches

Des vestiaires et des douches seront à disposition à l'Aréna Stade Couvert de Liévin.

Article 8 : Parking

Les Parkings P5 à P11 de l'Aréna Stade Couvert de Liévin seront à disposition pour les participants.

Article 9 : Tarifs

Pour les moins de 18ans et étudiants : 8€ (sur justificatif)

Adultes : 12 euros jusqu'au 23 mars 2020 puis 15€ jusqu'au 26 mars 2020.

Article 10 : Retrait des dossards – Feuilles de route et carte du parcours

Le retrait des dossards, feuille de route et carte du parcours commencera le Samedi 28 mars 2020 à partir de 20h00 jusque 21h30 à l'Aréna Stade Couvert de Liévin.

Un participant peut retirer le dossard d'autres participants s'il est muni de leur pièce d'identité. Pour retirer un dossard il faut présenter lors du retrait une pièce d'identité pour chaque dossard.

Une feuille de route et une carte schématique du parcours seront remises à tous les participants.

Article 11 : Obligations

-de 12 à 15ans : accompagnement obligatoire d'un adulte responsable

-de 15 à 18ans : autorisation parentale

-V.T.T et chiens interdits

Article 12 : Ravitaillement

A chaque point de contrôle vous trouverez des boissons et de l'alimentation adaptées à l'épreuve.

Article 13 : Abandons

Rapatriement sanitaire gratuit sur le parcours par autocar à partir du 2^{ème} ravitaillement soit environ 18km au Parc d'Olhain puis à Estrée Cauchy et à Camblin l'Abbé.

Article 14 : Récompenses

Un objet souvenir sera attribué à tous les participants.

Article 15 : Assurance

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la AIAC à Paris.

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Article 16 : DROIT A L'IMAGE - CNIL

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Le participant s'engage à ne pas utiliser les images réalisées lors de l'événement pour la promotion d'une autre manifestation sans l'accord écrit de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. (Mail : cil@athle.fr)

Article 17 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 18 : Responsabilité du participant

Le participant s'engage à se munir d'un **ecocup**, à respecter le code de la route et à utiliser au maximum les trottoirs (lorsque la voie publique est empruntée) en suivant les instructions des signaleurs ou le balisage du parcours.

J'admets que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que je ne dois pas m'inscrire si je ne suis pas correctement entraîné et apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

J'assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques....

Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve.

Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable.

Par le présent acte, j'accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

